TRÉGUENNEC

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902928-20260519-2026_36-DE

Date de convocation :
13 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Nb de procurations : 0
Nb de votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Jean-Daniel MAO, Maire.

Etaient présents : Emmanuelle BARGAIN, Monique BARSACQ, David CARVAL, Bertrand GRABOWSKI, Nolwenn GUIZIOU, Max HURDEBOURCQ, Loïc LE BRUN, Jean-Daniel MAO, Sophie MAXIMIN, Stéphane MOREL.

Etaient absents représentés :

Etaient absents non représentés : Agathe RAMPILLON

Secrétaire de séance : David CARVAL

2026-36 Création des commissions communales facultatives

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-22 et suivants,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 28 mars 2026 portant sur l'organisation des commissions municipales,

CONSIDÉRANT que les commissions communales facultatives permettent d'associer les élus et, le cas échéant, des représentants de la société civile à la réflexion et à la préparation des décisions du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de créer les commissions suivantes pour répondre aux besoins spécifiques de la commune :

- Urbanisme, travaux et voirie
- Finances, affaires internes et ressources humaines
- Environnement et biodiversité
- Culture, affaires sociales, jeunesse et vie associative

DÉCIDE :

Article 1 – Chaque commission sera composée de :

- Cinq membres du Conseil municipal, désignés par le Maire,
- Le maire est président de droit des commissions municipales. Il peut toutefois désigner un adjoint pour le remplacer et assurer le rôle de vice-président.

1. Urbanisme, travaux et voirie : M. Jean-Daniel MAO, M. David CARVAL, Mme Agathe RAMPILLON, M. Loïc LE BRUN et Stéphane MOREL.
2. Finances, affaires internes et ressources humaines : M. Jean-Daniel MAO, M. David CARVAL, Mme Agathe RAMPILLON, M. Bertrand GRABOWSKI et Nolwenn GUIZIOU.
3. Environnement et biodiversité : M. Jean-Daniel MAO, M. Bertrand GRABOWSKI, Mme Sophie MAXIMIN, Mme Monique BARSACQ et M. Max HURDEBOURCQ.
4. Culture, affaires sociales, jeunesse et vie associative : M. Jean-Daniel MAO, Mme Sophie MAXIMIN, Mme Emmanuelle BARGAIN, M. Loïc LE BRUN et Mme Monique BARSACQ.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902928-20260519-2026_36-DE

Article 2– Les commissions se réuniront à l'initiative du Maire ou à la demande de la majorité de leurs membres. Leurs avis seront consultatifs.

Article 3 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL			
Création des commissions communales facultatives	**Pour**	**Contre**	**Abstention**
	7	2	1

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Jean-Daniel MAO

